

RADIATION PERSONNE PHYSIQUE ET MORALE

Dif / Cfe – 01.01.2018

- ☐ Formalités au RM et au RCS : une copie et un exemplaire de chaque document
- ☐ Formalités au RM ou au RCS : une copie ou un exemplaire de chaque document

Pièces relatives à la personne physique ou morale

- ☐ Extrait K bis original de moins de trois mois
- ☐ Carte d'ambulant si activité non sédentaire
- ☐ Carte d'identification au Répertoire des Métiers
- ☐ Pouvoir si formalités réalisées par un mandataire

Pièces relatives à l'établissement

- ☐ Si disparition : aucun document nécessaire
- ☐ Si vente, licitation, partage : acte enregistré
- ☐ Si donation : acte notarié
- ☐ Si héritage sans partage ni licitation : acte de notoriété ou intitulé d'inventaire
- ☐ Si cession de droit au bail : acte de cession enregistré
- ☐ Si location gérance : contrat enregistré par le déclarant
- ☐ Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication (sauf cession de droit au bail où la publication n'est qu'une faculté)

Pièces relatives à la personne morale

Si dissolution :

- ☐ Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire prononçant la dissolution anticipée : un exemplaire original et enregistré auprès des services fiscaux + une copie
- ☐ Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication
- ☐ Si le liquidateur n'est pas le représentant légal de la société :
 - ☐ Justificatif d'identité :
 - ☐ Français, Suisses, ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen : Carte nationale d'identité en cours de validité avec traduction
ou Passeport en cours de validité avec traduction
 - ☐ Algériens : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
ou Passeport en cours de validité avec visa « D » longue durée
ou Récépissé du service des étrangers de la Préfecture, permettant l'immatriculation provisoire au RCS sur requête
 - ☐ Andorrans, Monégasques : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
 - ☐ Ressortissants d'autres pays : Carte de résident (validité 10 ans)
ou Carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale
 - ☐ Extrait d'acte de naissance original de moins de trois mois
ou document consulaire traduit pour les étrangers
 - ☐ Attestation sur l'honneur de non condamnation (voir modèle joint)

Si clôture de liquidation :

- ☐ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire prononçant la clôture de liquidation : un exemplaire original (et enregistré auprès des services fiscaux s'il y a un boni) + une copie
- ☐ Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication
- ☐ Comptes de liquidation certifiés conformes et signés en original par le liquidateur : un exemplaire

Si dissolution spéciale (loi n° 88-15 du 5 janvier 1988 ou article 1844-5 du code civil) :

Préalable : cette formalité est exclusivement réservée aux sociétés unipersonnelles dont l'associé unique est une personne morale.

Il s'agit de la réunion de toutes les parts entre les mains d'un seul associé sans liquidation et avec une transmission intégrale du patrimoine de la société à l'associé unique.

- ☐ Décision de l'associé unique prononçant la dissolution : un exemplaire original et enregistré auprès des services fiscaux + une copie

NB : cette décision doit préciser qu'il s'agit d'une dissolution prise en application de la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988 ou de l'article 1844-5 du code civil

- ☐ Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication

NB : cette publication doit préciser que les créanciers ont 30 jours à compter de la date de parution pour faire opposition auprès du Tribunal de Commerce

- ☐ Pour la radiation définitive de la société

NB : un mois minimum après la date de publication dans un Journal d'Annonces Légales

- ☐ Extrait K bis original de moins de trois mois portant la mention « Dissolution en application de l'article 1844-5 du code civil »

- ☐ Certificat de non opposition délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce

Si Absorption ou fusion absorption :

- ☐ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant procédé à l'opération : un exemplaire original et enregistré auprès des services fiscaux + une copie

- ☐ Déclaration de conformité établie par les sociétés participantes : un exemplaire original + une copie

- ☐ Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication

Divers :

- ☐ Requête pour pièces manquantes (voir modèle joint)

- ☐ Autres :
-
-
-

Tarifs

Tarifs	CMAR PACA	Greffe du Tribunal de Commerce (1)	
Entreprise Individuelle Micro-Entrepreneur	30 €		
Personne Morale	Gratuit		

(1) En cas de paiement par chèque, libeller ce dernier à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de :

- ☐ Aix ☐ Marseille ☐ Salon ☐ Tarascon

**Afin d'éviter toute attente, le Centre de Formalités des Entreprises
vous invite à prendre rendez-vous**

Agence de Marseille
117, av du Prado
13008 Marseille
Tél : 04 91 32 24 24
Fax : 04 91 23 34 44

Agence d'Arles
Les Bureaux de Fourchon
1 bis av Charlie Chaplin
13200 Arles
Tél : 04 90 96 16 83
Fax : 04 90 96 80 03

Agence de Venelles
1 impasse du Plateau de la Gare
13770 Venelles
Tél : 04 42 54 11 96
Fax : 04 42 54 21 97

Agence de Salon de Provence
140, avenue du 22 août 1944
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 56 37 60
Fax : 04 90 55 10 08